



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juin 2016

La BCE annonce les derniers détails du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP)

- Les achats débuteront le 8 juin 2016.
- Les derniers détails fournis concernent l'éligibilité des émetteurs.
- Les émetteurs éligibles qui sont des entreprises publiques seront affectés soit au programme d'achats de titres du secteur public (PSPP) soit au CSPP.
- La liste des obligations acquises sera publiée avec une périodicité hebdomadaire aux fins de prêts de titres.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour que les achats dans le cadre de son programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP) débuteront le 8 juin 2016. Le Conseil des gouverneurs a également pris des décisions concernant les derniers détails du CSPP. Le CSPP est un nouveau programme venant s'ajouter aux éléments existants du programme d'achat d'actifs qui renforcera l'effet des achats d'actifs sur l'économie réelle.

Le Conseil des gouverneurs a précisé encore la notion d'émetteur éligible conformément à sa précédente décision d'acheter des instruments de dette émis par des sociétés non bancaires. Les émetteurs supervisés dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique, ainsi que leurs filiales, ne seront pas éligibles aux achats dans le cadre du CSPP. Les émetteurs dont l'entreprise mère est soumise à une surveillance bancaire en dehors de la zone euro sont également exclus. Enfin, les émetteurs comparables à des banques en termes d'activités, par exemple la fourniture d'au moins un service d'investissement à des tiers et/ou l'exercice d'au moins une activité d'investissement à titre professionnel selon la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II), ne sont pas éligibles.

Le Conseil des gouverneurs a également passé en revue toutes les entreprises publiques respectant les critères d'éligibilité du PSPP et du CSPP et a décidé que ces entreprises seraient dorénavant uniquement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 2 juin 2016

La BCE annonce les derniers détails du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP)

éligibles aux achats dans le cadre du CSPP ou du PSPP. Dans ce contexte, certaines agences émettrices auparavant éligibles dans le cadre du PSPP deviendront, à la place, éligibles au CSPP. Les obligations détenues dans le cadre du CSPP pourront faire l'objet de prêts à compter du 18 juillet 2016. Une liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) des obligations détenues par les BCN ayant réalisé des acquisitions dans le cadre du CSPP sera publiée et mise à jour sur une base hebdomadaire.

Des précisions complémentaires sont fournies dans les questions-réponses publiées sur le site Internet de la BCE :

Sur le CSPP : <http://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omt/html/cspp-ga.en.html>

Sur le PSPP : <http://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/omt/html/pspp-ga.en.html>

L'acte juridique relatif au CSPP sera publié le 3 juin 2016.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au +49 69 1344 7316 ou Stefan Ruhkamp, au +49 69 1344 5057.

Banque centrale européenne Direction Générale Communication

Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France